

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^{ère} Coupe Québec GAF D3 (N intro à N7)

4 au 6 décembre 2026

FÉDÉRATION



COMITÉ ORGANISATEUR



SITE DE COMPÉTITION

ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES CASALT

📍 141 boul. Taché Est, Montmagny, QC, G5V 1B9

🔗 [Lien Google Map](#)

📌 Entrée porte #179 - Stationnement des autobus en arrière de l'école. Un cahier du participant fournira un plan détaillé du site (extérieur et intérieur)

SERVICES AUX PARTICIPANTS *(athlètes, spectateurs et entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

🏠 **Day's Inn**

218 Chemin des Poirier
Montmagny, QC, G5V 4J9
418-241-1111 / [Site web](#)

🏠 **Econo Lodge Inn & Suites**

205 Chemin des Poirier
Montmagny, QC, G5V 3X7
418-248-4515 / [Site web](#)

🏠 **Hôtel L'Oiselière Montmagny**

105 Chemin des Poirier
Montmagny, QC, G5V 3E7
418-248-1640 / [Site web](#)

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Service de restauration de type casse-croûte
- Vente d'articles promotionnels

ANNULATION

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire prévu à cet effet. Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.

MUSIQUE GAF

